

TITRE ET CHALLENGE

■ Article 1

- 1/ Le District de Football de la Corrèze organise annuellement une compétition dénommée « Coupe des Communes ».
- 2/ Une Coupe est remise le jour de la Finale à l'équipe gagnante à titre définitif ainsi qu'à l'équipe finaliste.
- 3/ Identique à l'Alinéa 4/ de la Coupe de la Corrèze.

■ Article 2

Identique à l'Article 2 de la Coupe de la Corrèze.

ENGAGEMENTS

■ Article 3

- 1/ Cette Coupe est ouverte aux équipes PREMIÈRES de D3 et D4.
- 2/ Identique à l'Alinéa 2/ de la Coupe de la Corrèze.
- 2/ Identique à l'Alinéa 4/ de la Coupe de la Corrèze.
- 2/ Identique à l'Alinéa 5/ de la Coupe de la Corrèze.
- 5/ L'engagement d'un club en Coupe des Communes implique l'acceptation du présent règlement.

SYSTÈME DE L'ÉPREUVE

■ Article 4

Identique à l'Article 4 de la Coupe de la Corrèze.

■ Article 5

1/ Tirage au sort

Pour déterminer les équipes qui participent aux premiers tours des différentes coupes départementales, la commission procède selon les critères suivants et par ordre chronologique.

- 1- Élimination de la Coupe de France, Coupe Nouvelle-Aquitaine et Coupe de la Corrèze.
- 2- Niveau de l'équipe en championnat.
- 3- Classement en championnat à la date du tirage.

2/ Jusqu'aux ¼ de finale, le club qualifié jouera en alternance, une fois sur son terrain, une fois à l'extérieur. Si les deux équipes tirées au sort se sont déplacées ou ont reçu, la première tirée sera l'équipe qui recevra.

3/ Les rencontres de ½ finale se joueront sur terrain neutre, désigné par la Commission.

La Finale se jouera sur un terrain désigné en cours de saison par le Comité de Direction sur proposition de la Commission Gestion des Compétitions.

4/ Les clubs pourront organiser leur match en nocturne suivant les modalités prévues aux Règlements Généraux du District.

■ Article 6

- 1/ Identique à l'Article 6-1 de la Coupe de la Corrèze.
- 2/ Identique à l'Article 6-2 de la Coupe de la Corrèze.
- 3/ Identique à l'Article 6-5 de la Coupe de la Corrèze.
- 4/ Identique à l'Article 6-6 de la Coupe de la Corrèze.

ARBITRES

- **Article 7**
Identique à l'Article 7 de la Coupe de la Corrèze.

TERRAINS

- **Article 8**
Identique à l'Article 8 de la Coupe de la Corrèze.
- **Article 9**
1/ A partir des ¼ de Finale, les rencontres ne pourront avoir lieu sur un terrain stabilisé ou classé T7.
2/ Pour les matchs se jouant sur terrain neutre, tous les clubs du District devront mettre leur terrain à la disposition de la Coupe.
En cas d'indisponibilité, les clubs désignés aviseront la Commission dans les 48 heures suivant la notification officielle du match.
- **Article 10**
Identique à l'Article 10 de la Coupe de la Corrèze.
- **Article 11**
Identique à l'Article 11 de la Coupe de la Corrèze.

FORFAITS

- **Article 12**
Identique à l'Article 12 de la Coupe de la Corrèze.

FEUILLE DE MATCH

- **Article 13**
Identique à l'Article 13 de la Coupe de la Corrèze.
- **Article 14**
Identique à l'Article 14 de la Coupe de la Corrèze.

RECETTE – RÈGLEMENT FINANCIER

- **Article 15**
1/ Pour toutes les rencontres, jusqu'aux ½ finales incluses, une somme sera prélevée en faveur du District (cf. Tarifs du District).
Les frais des officiels seront partagés par moitié entre les deux équipes en présence.
2/ Pour la Finale, un règlement financier sera établi et adressé aux clubs en présence ainsi qu'au club organisateur.
- **Article 16**
Les cas non-prévus dans le présent règlement seront tranchés par la Commission Gestion des Compétitions du District de Football de la Corrèze.

PALMARÈS DE LA COUPE DES COMMUNES

1975/1976 : A ST HILAIRE VENARSAL	2001/2002 : AS ST MARTIAL
1976/1977 : ES BASSIGNAC	2002/2003 : US LA RIVIERE
1977/1978 : SC SALON LA TOUR	2003/2004 : AS ALTILLAC
1978/1979 : SC SALON LA TOUR	2004/2005 : AS MERCOEUR
1979/1980 : AS MERCOEUR	2005/2006 : ES PEYRELEVADE
1980/1981 : AS MERCOEUR	2006/2007 : AS BRIVE CHAPELIES
1981/1982 : US LA RIVIERE DE MANSAC	2007/2008 : SCG SERVIERES
1982/1983 : AS USSEL PORTUGAIS	2008/2009 : APCS BRIVE MAHORAIS
1983/1984 : E ST PARDOUX L'ORTIGIER	2009/2010 : AS ST MARTIAL
1984/1985 : COSNAC FC	2010/2011 : S TURCS BRIVE
1985/1986 : J MAROCAINS BRIVE	2011/2012 : A ESTIVAUX ST PARDOUX
1986/1987 : US LA ROCHE CANILLAC	2012/2013 : US RIVERAINE
1987/1988 : US LA RIVIERE DE MANSAC	2013/2014 : RC ST EXUPERY
1989/1990 : CA EYGURANDE MERLINES	2014/2015 : AMACS BRIVE
1990/1991 : US AYEN	2015/2016 : APCS BRIVE MAHORAIS
1991/1992 : AS ST ANGEL	2016/2017 : ES BRIVE PORTUGAIS
1992/1993 : ST JULIEN AUX BOIS	2017/2018 : CA CHAMBOULIVE
1993/1994 : CI COIROUX	2018/2019 : AL MONTAIGNAC
1994/1995 : EDC OBJAT	2019/2020 : -----
1995/1996 : FC OBJAT	2020/2021 : -----
1996/1997 : FRJEP ST AUGUSTIN	2021/2022 : AS MAUSSAC
1997/1998 : CO BEYSSAC ST SORNIN	2022/2023 : ASF BRIVE CHAPELIES
1998/1999 : US VOUTEZAC	2023/2024 : ES SOURSAC
1999/2000 : AL MONTAIGNAC	2024/2025 : FC NEUVIC
2000/2001 : US LA RIVIERE	2025/2026 : FC NEUVIC

Màj 08/06/2026.